

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 30 (1983)
Heft: 4

Artikel: Le perfectionnement hors service : que font les sections?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le perfectionnement hors service: que font les sections?

Ve. A l'instar des sociétés militaires, les sections de l'Union suisse pour la protection civile offrent également des possibilités de perfectionnement. On peut se demander comment et en quelle quantité. Une enquête menée par la revue «Protection civile» le révèle. Cette enquête a été commencée au printemps 1982. Six des dix-huit sections que compte l'USPC n'ont pas répondu: ce sont les Grisons, Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie, Tessin et le Haut-Valais. Nous publions ci-après diverses réponses et résumons une partie des résultats de l'enquête.

ARGOVIE

Depuis la réorganisation de notre section, en 1976, nous avons eu chaque année deux ou trois manifestations que les chefs locaux considèrent avec raison comme des cours de perfectionnement. Il s'agit de démonstrations, exécutées à deux reprises, d'engagement de la protection civile et des troupes de protection aériennes, d'inspections d'installations assorties des exercices d'état-major correspondants, de la visite d'une centrale nucléaire suivie d'une introduction sur la protection de la population dans les environs, d'exposés sur la défense générale donnés par le chef de l'Etat-major général et par le directeur des affaires militaires ainsi que d'un aperçu de la protection civile d'Israël par un conférencier avisé.

ÂLE-CAMPAGNE

Notre section s'occupe d'information et de propagande. La formation et le perfectionnement sont l'affaire de l'Office cantonal, respectivement des OPC des communes. Notre section ne travaille pas directement dans le domaine du perfectionnement hors-service. Mais cela doit être introduit petit à petit dans les sous-groupes (groupes spécialisés) de la section. Il existe par exemple actuellement déjà un sous-groupe «association des chefs locaux/ACL» qui examine la question du perfectionnement des chefs locaux. Un autre groupe, qui n'est pas encore annexé à notre section, «la Confé-

rence des chefs de service de la protection civile» s'occupe du perfectionnement de ses membres. Il est prévu de réunir en associations de ce genre les instructeurs non professionnels. D'autres groupes d'intérêts pourraient encore suivre ces exemples.

ÂLE-VILLE

L'Association des instructeurs de la protection civile de Bâle a été fondée partiellement dans l'idée d'offrir aux instructeurs non professionnels des possibilités de formation similaires. Depuis 1980, nous organisons régulièrement des séminaires à l'intention de nos membres. Cela doit fournir l'occasion d'apprendre à connaître d'autres services et non pas uniquement de s'en tenir à ceux qui nous sont propres. Des cours ont déjà été donnés sur les sections suivantes d'activités:

Prise de renseignements et transmission

Cours sanitaires 1 et 2

Radio 1 et 2 (formation sur appareils-radio SE 125)

Construction de lignes

Analyse transactionnelle (le comportement de l'instructeur)

Nous avons prévu de donner d'autres cours encore, par exemple l'observation de l'instructeur dans son activité à l'aide d'une caméra vidéo, suivie d'un entretien permettant de proposer des améliorations de son instruction. Jusqu'ici, les conférenciers ont toujours été choisis parmi les membres du comité. Sur le plan financier, nous ne disposons en principe que des cotisations versées par nos membres. L'Union suisse pour la protection civile de Bâle nous a en outre accordé un subside pour démarrer.

BERNE (ville)

L'Union suisse pour la protection civile de la ville de Berne mentionne comme action permanente entreprise dans le domaine du perfectionnement hors service des visites d'installations OPL, d'abris publics et d'organismes de protection des établissements, ainsi que des projections de films, des exposés sur l'engagement en cas de catastrophe, etc.

BERNE (Bienne-Seeland)

En matière de perfectionnement hors service, la section Bienne-Seeland a formé les groupes spécialisés suivants, exclusivement au niveau de la direction locale et des chefs de service:

- a) Direction locale et de secteur
- b) Service de renseignements
- c) Service des pionniers et lutte contre le feu
- d) Service sanitaire

Les groupes OC et SR se rencontrent trois ou quatre fois par an pour des séances de travail le soir ou pour des rapports d'une journée entière. Pour le moment, les travaux des groupes PLCF et SSan n'avancent guère, étant donné que, dans de nombreux cas, les communes participant aux cours de perfectionnement ne disposent pas encore du chef de service affecté à cette tâche. C'est en premier lieu le groupe de direction locale qui établit le programme d'activité des groupes spécialisés.

BERNE (Thoune et environs)

L'USPC de Thoune et environs ne s'occupe pas elle-même de perfectionnement. En revanche, elle soutient les activités déployées dans le cadre du centre de formation régional de Thoune, par exemple celles visant au perfectionnement des CL et des chefs de service de la protection civile ainsi que des chefs des OPE.

GENÈVE

Notre association organise actuellement des cours de secourisme auxiliaire. Il s'agit de cours de neuf leçons de deux heures chacune, où sont enseignées les matières suivantes: notions d'anatomie et de physiologie, secourisme, soins aux malades, accidents de la route, lutte contre le feu, film, etc. En moyenne, nous avons pu organiser, depuis 1972, un à trois cours par année. Le nombre des participants à chaque cours varie entre dix et vingt personnes.

LUCERNE

Le programme de perfectionnement de la section de Lucerne se présente ainsi qu'il suit:

- a) élaboration d'une conception générale de perfectionnement à long terme, selon la planification;
- b) élaboration de la conception annuelle du perfectionnement

- besoins en matière de perfectionnement (sections),
 - objectifs du perfectionnement,
 - matière,
 - prévisions des délais,
 - budget;
- c) établissement du programme annuel de perfectionnement
- tableau des cours,
 - préparation et établissement des listes des participants, des effectifs de cours (exercices obligatoires, instruction, personnel),
 - fixation des délais de perfectionnement.
- Le chef du perfectionnement de la section de Lucerne et les représentants des associations régionales en sont responsables.
- d) Forme: Le cadre de la protection civile doit recevoir les documents d'exercices indispensables et le concept de la formation.

Thèmes d'exercices

- Technique de conduite au niveau du groupe et de la section
- Donnée d'ordres à tous les niveaux
- Tactique de feu et tactique d'engagement technique de la section et du détachement
- Préparation des moyens de fortune pour la mise sur pied des exercices de toutes les directions et formations

Types d'exercices

Exercices standards au niveau du groupe, de la section et du détachement, dans tous les services.

Bases

Contenu:

1. Thème de l'exercice
2. Troupe engagée pour l'exercice (groupe, section, détachement dans tous les services)
3. Objectifs de l'exercice
4. Points d'enseignement pour les cadres et la troupe
5. Déroulement de l'exercice (plan des phases, avec les conditions de chacune)
6. Dispositions de sécurité
7. Elaboration d'une situation de départ
8. Formulation des missions
9. Leçon à tirer de l'exercice

SCHAFFHOUSE

Jusqu'à aujourd'hui, nous ne nous sommes pas occupés des cours de perfectionnement au sens propre du

terme, sauf le service sanitaire, où nous avons donné des cours de premiers secours. Toutefois, nous pouvons considérer, en un certain sens, comme du perfectionnement, diverses manifestations que nous avons organisées, telles des conférences et des visites.

SOLEURE

La Commission technique de l'Union cantonale planifie, en collaboration avec le chef de l'instruction de notre canton, les cours de perfectionnement hors service. Cette planification est ensuite approuvée par l'Assemblée des délégués. L'exécution intervient dans le cadre des organisations régionales. Dans la règle, les instructeurs du canton en assument la charge.

SAINT-GALL

La section de Saint-Gall/Appenzell dispose de quatre groupes spécialisés qui travaillent activement. Il s'agit de groupes expérimentaux où l'on échange des idées et où l'on fait des suggestions, et qui élaborent également des documents pour l'enseignement. Nous connaissons le groupe exp. des chefs locaux du canton de Saint-Gall, l'association des cadres de la ville de Saint-Gall, le groupe des cadres des CS trm et le groupe exp. des chefs de services de la protection civile. L'USPC soutient ces groupes par des contributions financières consistant à rembourser leurs frais. Par ailleurs, le bulletin commun d'informations de l'Union suisse pour la protection civile de Saint-Gall/Appenzell appelé *Protection civile* relate les travaux des groupes exp.

VAUD

Conscient de sa mission d'information, l'UVPC n'organise pas de cours complémentaires hors service.

VALAIS

Nous n'avons pour l'instant, en Valais, rien entrepris au sujet de séances d'instruction, en dehors des cours officiels de protection civile. Cette question peut être étudiée à l'avenir.

ZOUG

La section de Zoug ne s'occupe pas de perfectionnement hors service (selon un téléphone à notre rédaction).

ZURICH

Depuis quelques années, l'Union pour la protection civile du canton de Zurich s'emploie activement à organiser des manifestations de perfectionnement. Les membres de l'Union zurichoise pour la protection civile ont l'occasion de collaborer au sein de groupes spécialisés et de maintenir ainsi leurs connaissances à jour. Il y a quatre groupes spécialisés, à savoir: les groupes «services de ravitaillement» (y compris les services de transport), «chefs d'office de la protection civile», «organismes d'abri» et «organismes de protection d'établissement».

Objectifs des groupes spécialisés

Monsieur Hans-Peter Oppiger, président de l'Union zurichoise pour la protection civile, définit les tâches générales des groupes comme il suit:

- constitution de groupes de travail à l'intérieur des groupes spécialisés;
- préparation des moyens nécessaires en fonction des événements et du déroulement du travail et élaboration des documents de travail;
- planification et exécution des manifestations organisées en commun avec des associations apparentées;
- coordination des activités avec l'Union zurichoise pour la protection civile et avec l'Office cantonal de la protection civile;
- établissement d'une documentation technique des groupes spécialisés.

Au sein des groupes spécialisés, il convient de motiver les membres en faveur de leurs tâches respectives, mais l'association leur donne avant tout une information et une documentation actuelle. Il s'agit en effet de promouvoir le niveau de la formation par une instruction et un perfectionnement spécialisé. Les diverses manifestations et assemblées de membres, qui ont lieu chaque année, informent les participants sur les nouveautés apparues dans les domaines concernant leur service. Ce perfectionnement est dispensé sous forme de conférences spécialisées, dans le cadre d'échanges d'expériences et par l'explication de la documentation technique la plus récente.

Chaque groupe spécialisé se donne pour organe de direction une commission forte de cinq à dix membres. Les instructeurs de l'Office cantonal pour la protection civile de Zurich, qui sont spécialistes du domaine correspondant, doivent être représentés dans cette commission; cela permet ainsi de maintenir le contact avec l'office cantonal. Le financement des groupes

spécialisés est assuré par la caisse de l'Union zurichoise pour la protection civile, dans le cadre du budget et conformément au programme annuel tel qu'il a été approuvé. En outre, ils bénéficient d'un montant de base forfaitaire de 200 francs et on perçoit une part contributive de 2 francs par membre des groupes spécialisés, pour financer les travaux des commissions. L'Union pour la protection civile du canton de Zurich envisage de créer d'autres groupes spécialisés, à savoir: les groupes «services de sécurité», «services de protection AC», «chefs locaux» et «services d'état-major». Par ailleurs, le «modèle 80» de l'Union zurichoise prévoit la création d'un groupe régional appelé principalement à satisfaire les besoins régionaux. Les Zurichois entendent offrir des prestations valables aux cadres de la protection civile et, par là, accroître le nombre de leurs membres. Monsieur Hans-Peter Oppiger constate que les manifestations des groupes spécialisés ne sont pas toujours suivies par un nombre élevé de participants. Cependant, on voit se dessiner une tendance à l'augmentation. Cela provient vraisemblablement de l'amélioration de la qualité des manifestations organisées.

Au sujet des effectifs de personnel et des moyens financiers

La section d'Argovie explique qu'elle ne dispose que de moyens très limités pour les cours de perfectionnement: nous rappelons que notre association ne perçoit que 3 francs par membre (le solde de la cotisation est payé pour l'abonnement à la revue). Quant au personnel, nous nous faisons aider par des personnes de l'extérieur. L'Union pour la protection civile de Bâle-Campagne dispose également d'instructeurs non professionnels et de spécialistes de l'Office de la protection civile. De même, Bâle-Ville reçoit également l'aide de l'Office cantonal, plus particulièrement pour résoudre les problèmes de locaux et de matériel d'enseignement. L'Union bernoise pour la protection civile s'assure l'appui d'instructeurs professionnels de la protection civile et de fonctionnaires de l'Office cantonal de la protection civile. Dans l'Association régionale de Bienne-Seeland, ce sont les membres du comité qui exercent la fonction de chef des groupes spécialisés. Genève finance les cours hors service par la caisse de l'association. Cela coûte environ 1000 francs par cours. La section reçoit à cet effet des contributions du canton et des communes. La section

de Lucerne finance elle-même les travaux préparatoires à chaque exercice de perfectionnement, la mise au point d'éléments d'enseignement pour chaque soirée de cours ainsi que l'élaboration d'une documentation pour des manifestations servant à la formation des enseignants. Dans le canton de Soleure, les communes versent pour le perfectionnement hors service un subside à la formation dont le montant varie en fonction de leur grandeur. Le canton verse également une contribution aux frais de perfectionnement hors service de l'association. L'Association soleuroise verse aux instructeurs professionnels une indemnité journalière lorsque ceux-ci exercent leur activité dans le cadre du perfectionnement hors service. L'Union pour la protection civile du canton de Zurich dispose d'une commission technique comptant huit membres pour tous les problèmes touchant à son programme d'activité. En 1982, elle a budgeté 5000 francs en faveur de cette tâche. Saint-Gall/Appenzell ne dispose, à l'instar d'Argovie, que de moyens extrêmement limités sur le plan financier et sur le plan du personnel pour se perfectionner hors service. Cette section dépend également de l'Office cantonal.

Des avantages indubitables

Monsieur Hans-Peter Brenner, chef de l'Office cantonal de la protection civile d'Argovie, est membre du comité de l'Union argovienne. Il considère que «les avantages du perfectionnement hors service sont indubitables, car on y fournit des éléments complémentaires de formation qu'il ne pourrait être possible de donner dans les programmes normaux des cours.» Monsieur Brenner entrevoit cependant un inconvénient: «Etant donné que cette postformation est facultative, seuls s'annoncent les instructeurs qui montrent de toute façon un intérêt supérieur à la moyenne et qui, la plupart du temps, n'ont guère les compétences nécessaires. Toutefois, pense le chef de la protection civile argovienne, les avantages l'emportent sur les inconvénients. En effet, comme à l'intérieur même de la protection civile, la formation doit, de façon générale, bénéficier d'une première priorité, nous sommes très intéressés aux cours de perfectionnement.» Monsieur Felix Auer, conseiller national, entend continuer à promouvoir le perfectionnement hors service, mais «celui-ci ne doit pas faire concurrence à la formation et ni perfectionnement donnés par l'Office cantonal de la protection civile ou aux

activités des organismes de protection civile des communes. Il doit plutôt servir à encourager l'intérêt commun que l'on porte à cette question. Les groupes d'intérêt (par exemple, les spécialistes AC, ceux du service sanitaire, etc.) devraient chaque fois s'unir à cet effet. De tels groupes spécialisés pourraient ensuite être intégrés à la section et élargiraient par là même le nombre des membres de celle-ci.» L'Union régionale pour la protection civile de Bienne-Seeland estime que le perfectionnement hors service a l'avantage de permettre des échanges d'expériences. La formation spécialisée en tant que telle est en principe du ressort de la Confédération, des cantons et des communes. Bienne entrevoit en outre comme avantage l'encouragement de l'esprit communautaire: «On y apprend à se connaître les uns les autres et à voir les besoins et les problèmes particuliers de chacun.» Enfin, l'Union pour la protection civile du Seeland expose que la revue *Protection civile* constitue comme par le passé un moyen très important pour le perfectionnement.

En résumé, on peut constater que le perfectionnement hors service est reconnu et apprécié comme un bon moyen pour l'échange d'expériences et comme un complément à la formation régulière. Malheureusement, notre enquête démontre qu'en maints endroits, la participation aux manifestations hors service laisse encore à désirer, plus spécialement en tout cas lorsqu'aucune information spécialisée et fiable n'est fournie régulièrement à la protection civile. Il est réjouissant de constater l'étroite collaboration qui règne entre les offices cantonaux et les sections. La situation financière de nombreuses sections reste en revanche moins encourageante: les cotisations des membres sont si modestes qu'elles suffisent tout juste à couvrir l'abonnement à la revue. Les quelques francs qui restent ne permettent guère d'entreprendre quelque chose; c'est pourquoi on en vient forcément à mettre en question les objectifs des sections, dont les finances sont si mauvaises. L'information, la motivation et même le perfectionnement hors service sont des moyens importants pour réaliser et compléter la protection civile. L'USPC le reconnaît. Mais tout cela ne sera qu'un exercice alibi, qu'une simple reconnaissance du bout des lèvres, s'il n'y a pas en même temps un engagement financier et personnel pour l'appuyer.